

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 102^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 22 AOÛT 2024, À RADISSON

APPROUVÉ LE 24 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA 102^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 22 AOÛT 2024, À RADISSON

PRÉSENTS

Belleau-Poirier, Caroline		Ville de Chapais (<i>par conférence web</i>)
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau (<i>par conférence web</i>)
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton (<i>par conférence web</i>)
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Fortin, Jacques		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

ABSENT

Elliott, André	Localité de Villebois
----------------	-----------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale (<i>par conférence web</i>)
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Rouleau, Camille	Agente de soutien administratif

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 59.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Correspondance
 - 3.2 États financiers, chèque émis et salaires payés au 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2024

- 3.3 Fonds Eastmain : états financiers et chèques émis au 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2024
- 3.4 États financiers vérifiés au 31 mars 2024 et signataires
- 3.5 Fourniture de gilets festifs au Défi des recrues
- 3.6 Rapport annuel 2022-2023
- 3.7 Budget 2024-2025
- 3.8 Mandat de vérification 2025-2027
- 3.9 Adoption de la Politique encadrant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
- 4. Ententes et partenariats
 - 4.1 Mon commerce en ligne
- 5. Fonds culturel régional
 - 5.1 FCR22-012 – Journées de la culture - MAT
- 6. Programmes de soutien au développement
 - 6.1 PF-046 – Festival du cheval de la Baie-James 2024 - VIL
- 7. Clinique multiservices de santé du 49^e
- 8. Festivités anniversaire de l'ARBJ
- 9. Divers
- 10. Questions du public
- 11. Prochaine séance
- 12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION

3.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 19 juin au 14 août 2024 est déposée pour information.

3.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 MAI, 30 JUIN ET 31 JUILLET 2024

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2024, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-02

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2024, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 MAI, 30 JUIN ET 31 JUILLET 2024

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2024 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-03

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2024 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2024 ET SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT le dépôt pour adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE deux signataires doivent être nommés.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-04

D'ADOPTER les états financiers vérifiés au 31 mars 2024 comme présentés;

D'AUTORISER René Dubé et Alain Poirier à signer lesdits documents pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5. FOURNITURE DE GILETS FESTIFS AU DÉFI DES RECRUES

CONSIDÉRANT QUE des festivités ont lieu partout sur le territoire pour célébrer l'anniversaire de l'ARBJ;

CONSIDÉRANT QUE pour marquer le coup, des gilets souvenirs à l'image des festivités ont été créés;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle de la Baie-James réunira plus de 400 jeunes jamésiens le 26 septembre prochain à Chibougamau dans le cadre de la 4^e édition du Défi des recrues;

CONSIDÉRANT QUE cet événement favorise la cohésion sociale et régionale.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-05

DE RÉSERVER un budget de 8 000 \$ afin de fournir à tous les participants un gilet à l'effigie des festivités de l'ARBJ;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6. RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Le rapport annuel 2022-2023 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Caroline Belleau-Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-06

D'ADOPTER le rapport annuel 2022-2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7. BUDGET 2024-2025

Le budget 2024-2025 est déposé pour adoption.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-07

D'ADOPTER le budget 2024-2025 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8. MANDAT DE VÉRIFICATION 2025-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, l'ARBJ peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise si la valeur se situe sous le seuil obligeant à l'appel d'offres public.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-08

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à la firme Josée Bélanger CPA inc. de 48 500 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les conditions de son offre de services signée en date du 12 août 2024, pour la réalisation de l'audit des états financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9. ADOPTION DE LA POLITIQUE ENCADRANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) (la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1, r.3.2), l'ARBJ n'a pas à constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et que les fonctions assumées normalement par le comité sont alors exercées par la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès* prévoit que des règles encadrant la gouvernance des organismes publics, dont l'ARBJ, doivent être approuvées et publiées sur son site Web.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-09

D'ADOPTER la Politique encadrant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (ci-après « Politique ») comme présentée;

DE PUBLIER la Politique sur le site Web de l'ARBJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ENTENTES ET PARTENARIATS

4.1. MON COMMERCE EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, dont l'une des pistes d'actions consiste à soutenir les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail tout en favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences;

CONSIDÉRANT QUE le développement numérique des entreprises est un enjeu préoccupant pour la région;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'offrir un appui et des outils pour soutenir l'accélération de la transformation numérique des entreprises jamésiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ déploie la mesure Accès Entreprise Québec, laquelle vise à accélérer le développement économique local et à s'assurer que les entreprises ont accès à du soutien ainsi qu'à du capital de croissance et d'investissement de haute qualité comparables d'une région à l'autre et respectueux des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT QUE Mon commerce en ligne, administré par l'Association québécoise des technologies, est un programme d'accompagnement individuel subventionné par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et par Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à offrir un accompagnement en transformation numérique pour les commerçants dans l'objectif de les aider à accroître leurs ventes, leur rentabilité et leur résilience grâce aux technologies numériques.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Caroline Belleau-Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-10

DE RÉSERVER la somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour soutenir le déploiement de Mon commerce en ligne auprès des entreprises jamésiennes;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FONDS CULTUREL RÉGIONAL

5.1. FCR22-012 – JOURNÉES DE LA CULTURE - MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de créer des liens authentiques entre les participants et les artistes de la région, tout en rejoignant le mouvement provincial des Journées de la culture, renforçant ainsi le sentiment d'inclusion avec la province;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite valoriser la culture au sein de la communauté en offrant une variété d'activités;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers interactifs animés par des artistes professionnels renommés favorisent l'initiation à la culture générale ainsi qu'à la découverte de nouvelles techniques artistiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-11

D'ACCORDER à Radio Matagami une subvention maximale de 17 474 \$ pour la réalisation de son projet « Journées de la culture – MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

6.1. PF-046 – FESTIVAL DU CHEVAL DE LA BAIE-JAMES 2024 - VIL

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE cet événement diversifie l'offre récréative de la région, enrichissant ainsi la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT QUE ce projet attire près de 450 festivaliers, stimulant ainsi l'attrait touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce festival renforce le tissu social et communautaire en favorisant les interactions locales.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Caroline Belleau-Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-12

D'ACCORDER à Mont Fenouillet à cheval une subvention maximale de 9 683 \$ pour la réalisation de son projet « Festival du cheval de la Baie-James 2024 – VIL »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CLINIQUE MULTISERVICES DE SANTÉ DU 49^E

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James met en œuvre, avec les partenaires régionaux, de nombreux chantiers afin de contrer les effets de l'éloignement géographique, améliorer l'attractivité des milieux de vie et contribuer à l'accroissement démographique des communautés jamésiennes;

CONSIDÉRANT QUE les corridors de services en santé impliquent de grandes distances à parcourir pour les usagers;

CONSIDÉRANT l'accès limité à des professionnels de la santé en pratique privée (dentiste, optométriste, etc.) pour les citoyens de Lebel-sur-Quévillon où les soins sont offerts à plus de 150 km du lieu de résidence et que les déplacements liés à l'obtention de ces soins (temps et coûts) sont assumés par les citoyens;

CONSIDÉRANT la mobilisation des citoyens et acteurs locaux autour du projet « Clinique multiservices de santé du 49^e »;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Lebel-sur-Quévillon et Matagami ainsi que le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James appuient le projet tout en reconnaissant l'importance des services de proximité pour les citoyens.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-13

D'APPUYER le projet « Clinique multiservices de santé du 49^e » à Lebel-sur-Quévillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FESTIVITÉS ANNIVERSAIRE DE L'ARBJ

Un troisième 5 à 7 de festivités avec les clients, promoteurs et entreprises de Radisson se tient ce soir. Les gens sont invités à suivre nos médias sociaux pour plus d'information.

9. DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 24 octobre 2024, à Chibougamau, comme prévu au calendrier.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-08-22-14

DE LEVER la séance à 15 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé
Président

Marie-Claude Brousseau
Directrice générale